

ID: 073-200070340-20221207-2022_157_1-DE

Délibération numéro 2022 - 157

Département de la Savoie République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 07 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 décembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 30 novembre 2022.

<u>Présents</u>: Jacques ARNOUX, Pierre VALLERIX (suppléant de Roland AVENIERE), Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

<u>Absents</u>: Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE.

Procurations: Natacha BRENIER à Erica SANDFORD
François CAMBERLIN à Denise MELOT
Laure MAURETTE à Jean-Claude RAFFIN

Nombre de membres en exercice : 29 . Nombre de membres présents : 22

Nombre de pouvoirs : 03 Nombre de votants : 25

Monsieur Pierre VALLERIX a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Activités de pleine nature

Structuration d'un espace VTT Haute Maurienne Vanoise

- Travaux de réhabilitation et réaménagement du bike park des Marmottons station de La Norma commune de Villarodin Bourget.
- Extension du parcours VTT Enduro Blue Cheese commune de Val-Cenis Termignon

Dossier de demande de subvention

Madame Nathalie FURBEYRE, Vice-présidente, expose à l'assemblée que dans le cadre de l'opération de structuration de l'espace VTT à l'échelle du territoire HMV et en lien avec le programme d'aménagements VTT validé par délibération du Conseil communautaire du 09 janvier 2019 et mis à jour lors de la séance du 04 mai 2022, l'assemblée est invitée à délibérer afin de solliciter, au titre de l'Espace Valléen, une demande de subvention auprès de l'Europe dans le cadre de l'appel à projets « FEDER Massif des Alpes Tourisme 2022.

Madame la Vice-présidente présente le plan de financement prévisionnel.

Publié le



ID: 073-200070340-20221207-2022_157_1-DE

Dépenses		Recettes		
Nature des dépenses	Montant (€ HT)	Nature des recettes	Montant (€)	Pourcentage
Coûts directs	109 314,37	FEDER Massif des Alpes	68 868,05 €	60%
Dépenses d'investissement	79 366,70 €	Autofinancement	45 912,04 €	40%
Prestation externe	20 010,00 €			
Frais de personnel directement impliqués	9 937,67 €			
Coûts indirects	5 465,72 €			
TOTAL	114 780,09 €	TOTAL	114 780,09 €	100%

Pour information, les dépenses éligibles sont présentées sur la base des coûts réels et estimatifs Néanmoins, dans un objectif de simplification administrative et financière pour les porteurs de projets et en conformité avec l'article 53.1 du règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil, certaines dépenses sont automatiquement calculées et présentées en utilisant le taux forfaitaire tel que mentionné ci-dessous. Ainsi, les dépenses éligibles sont les suivantes :

Les coûts directs :

- Les dépenses d'investissement et de prestations externes directement liées aux investissements (assistance à maîtrise d'ouvrage);
- Les frais de personnel directement impliqués dans la réalisation du projet sont éligibles et sont calculés en appliquant un taux forfaitaire de 10% au montant des coût directs autres que les frais de personnel directs;
- Les coûts indirects, correspondant aux frais de structure, sont également éligibles et sont calculés en appliquant un taux forfaitaire de 5% au montant de l'ensemble des coûts directs.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération pour un montant de 114 780,09€ HT ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès qualités, à déposer, dans le cadre du programme d'aménagements VTT porté par la CCHMV, le dossier de demande de financement auprès de l'Europe sur des fonds FEDER pour une subvention attendue de 68 868,05€;
- Confirme l'inscription de l'opération au budget 2022 de la CCHMV;
- **S'engage** à faire en sorte que ce projet soit terminé et payé dans la limite des délais imposés par l'Europe.
- **S'engage** à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide attribuée est inférieure au montant sollicité ;
- S'engage à conserver toutes les pièces du dossier ;
- **S'engage** à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments mentionnés ci-avant.
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour. Pour copie conforme, Modane, le 09 décembre 2022.

